



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsd.org

Site : www.sections.se-unsd.org/76

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,

Ces derniers jours, le souverain pontife est venu raviver la polémique du prétendu enseignement de la « théorie du genre » dans les écoles de la République. Étrangement, la sentence papale est tombée précisément au moment où l'association VigiGender débutait une large campagne de communication en direction des familles pour dénoncer une soit-disant confusion des genres dans les écoles.

Coïncidence ou non, ces propos tenus dans un tel contexte sèment la confusion dans les esprits et sapent l'indispensable travail conduit par les enseignant.e.s pour éduquer à l'égalité fille/garçon, dans un pays où l'égalité femme-homme reste encore à conquérir.

Ce coup de boutoir s'inscrit dans un contexte populiste où les intégristes de tous bords se sentent pousser des ailes... Cet épisode relève bien d'une offensive contre l'École publique et ses personnels. On veut, par ces méthodes, les discréditer et les contraindre à s'inscrire dans un ordre moral qui fleure bon l'eau bénite et la régression.

L'École de la République constitue un rempart contre les conservatismes et l'obscurantisme. En ces périodes où elle est trop souvent mise en accusation, elle doit être plus que jamais fidèle à son histoire et à sa vocation : celle d'une École libératrice qui forme des citoyennes et des citoyens éclairés, ouverts sur le monde et des acteurs assumés de leur libre arbitre.

Laissons donc notre école tranquille... Et faisons du vivre ensemble notre devise pour un mieux être dans nos écoles...

Revenons quelques instants sur la consigne nationale d'un syndicat sur le boycott de l'APC et prenons le temps de regarder le plan éducatif et le plan des personnels.

Sur le plan éducatif, les APC peuvent être un levier pour l'aide aux élèves en difficulté. Cette consigne contribue à renvoyer la prise en charge de l'aide aux élèves en difficulté vers l'extérieur et donc vers des structures privées, hors service public d'éducation, structures qui socialement pénalisent les familles modestes.

Le SE-Unsa ne prône pas une réduction de l'offre pédagogique. En effet, quand les APC servent à mettre en place des activités en lien avec les projets d'école, elles permettent la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs ouverts à tous.

Sur le plan des personnels, la consigne n'emploie pas le terme de grève. Pourtant, en s'engageant dans ce boycott, les collègues doivent savoir qu'ils s'exposent aux conséquences habituelles pour service non-fait.

Tout aussi inquiétant, à l'heure où tous réclament que l'on fasse confiance aux équipes, cette consigne va exposer les directeurs aux pressions des IEN. Ceux-ci ne risquent-ils pas de se retourner vers eux pour leur demander des comptes en tant qu'animateur des équipes pédagogiques ?

Cette consigne poserait la problématique du temps de service pour les personnels du premier degré. Le SE-Unsa rappelle que ses mandats portent depuis son congrès de 2013 cette problématique avec la nécessité d'une meilleure prise en compte des temps de

concertations et de relations avec les partenaires de l'école. Ainsi nous rappelons ici notre mandat d'abaissement du temps de présence devant élèves à 23 heures.

Permettez-nous enfin de poser 2 questions :

En 2013, les heures d'APC sont passées de 60h devant élèves à 36h . Mais le syndicat appelant au boycott n'avait-il pas donné son accord lors des discussions ?

Enfin, suite au courrier à Mme le ministre du syndicat appelant au boycott, y a-t-il eu une position officielle du ministère sur ce boycott et non-respect des Obligations Réglementaire de Service ? La DSDENa-t-elle été destinataire d'un tel courrier ?

Revenons à l'ordre du jour de notre CAPD.

Concernant les stages de formation continue, nous étions d'accord pour dire que le volume proposé allait croissant. Mais cela était dans la théorie. Sur le papier, des stages proposés comme « difficultés du métier » restent avec 0 stagiaire. Nous ne comprenons pas dans la mesure où des collègues s'étaient positionnés. Nous espérons que cette CAPD lèvera le voile sur cette opacité.

Constat est fait aussi que peu de collègues éloignés de Rouen – et alentours - s'emparent du volet départemental du plan de formation continue. Nous rappelons l'attachement du SE-Unsa à voir naître des formations décentralisées.

Quant aux modules d'initiative nationale, un bilan serait-il envisageable concernant l'évolution des inscriptions depuis leur mise en place?